



Bruxelles,  
MARE/C1/APP/ms

**Objet: Avis du conseil consultatif pour les eaux occidentales australes (CC SUD) à propos des captures accidentelles de cétacés, des possibilités de pêche pour 2025 et de la gestion des pêcheries de poulpe.**

Monsieur,

J'aimerais vous remercier d'avoir transmis les avis du conseil consultatif pour les eaux occidentales australes (CC SUD) à propos des captures accidentelles de cétacés, des possibilités de pêche pour 2025 et de la gestion des pêcheries de poulpe<sup>1</sup>. Vos observations soulignent la difficulté de maintenir un équilibre entre la préservation de l'environnement, l'activité économique et les pratiques traditionnelles des communautés de pêcheurs. Permettez-moi d'aborder les principaux aspects de vos avis, que nous apprécions et saluons.

*À propos des captures accidentelles de cétacés dans le golfe de Gascogne*

Je me réjouis de constater que le CC SUD est parvenu à un consensus complet sur cet avis crucial, qui contient des observations et des suggestions pour 2025 et 2026. En ce qui concerne les **problèmes relatifs aux données**, je prends note de vos recommandations i) d'évaluer l'évolution des estimations de taux de captures accessoires, calculés à partir des observations en mer et des échouages; ii) de fournir une présentation plus détaillée des échouages et de la mortalité des dauphins communs pendant la période à haut risque et la fermeture, et iii) de renforcer le plan d'échantillonnage pour les nécropsies. J'accorde une grande importance à ces recommandations, car elles visent à améliorer l'état actuel des connaissances, et encouragent donc le CC SUD et le groupe des États membres des eaux occidentales australes à poursuivre leurs travaux dans cette direction. Le niveau des observations en mer augmentera de manière significative dès 2025. L'acte délégué adopté en septembre

---

(<sup>1</sup>) Vos références: Avis 176, Avis 174 et Avis 175 – Nos références: Ares(2024)8491200, Ares(2024)8485411 et Ares(2024)8485731, respectivement les captures accidentelles de cétacés, les possibilités de pêche pour 2025 et la gestion des pêcheries de poulpe.

M. Sergio Lopez  
Président du CC SUD  
6, Rue Alphonse Rio  
56100 Lorient  
FRANCE  
[slopez@oppburela.com](mailto:slopez@oppburela.com)

2024<sup>2</sup> établit que, durant la période à haut risque de mortalité, les États membres collecteront les données sur les captures accidentelles de dauphins communs et d'autres petits cétacés grâce à des observateurs embarqués ou au moyen de systèmes de surveillance électronique, en couvrant au moins 5 % de l'effort total des chaluts de fond. L'acte a aussi exhorté à faire de même pour les trémails et filets maillants. À cet égard, une coopération active du CC SUD et une approche participative des pêcheurs sont essentielles. Comme vous le savez, le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) examine et synthétise les informations fournies sur les données annuelles des captures accessoires<sup>3</sup>. Le prochain groupe de travail se réunira du 23 au 30 septembre 2025 à Rostock, en Allemagne, et votre participation en tant qu'observateur pourrait être très utile aux futurs travaux du CC SUD.

Je prends note de votre suggestion de procéder à une **évaluation socio-économique** de la fermeture. Nous savons que la France, avec le soutien de l'Ifremer et de l'université de Nantes, a effectué une analyse détaillée de l'impact socio-économique pour ses flottes de pêche. Toutefois, afin d'avoir une compréhension commune de l'impact de la fermeture pour tous les États membres concernés, nous suggérons de consulter le comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP). Ce dernier aurait pour tâche d'examiner les informations disponibles permettant une évaluation des répercussions socio-économiques des fermetures. Nous avons aussi besoin du soutien du CC SUD, et je vous encourage à nous faire part de toute information pertinente dont vous disposez.

Enfin, la suggestion d'introduire des **mesures techniques** qui ont donné des résultats positifs avérés semble très prometteuse, notamment le dispositif acoustique ou échosondeur appelé «DDD03H» pour les chaluts-boeufs pélagiques (PTM) et les sennes coulissantes (PS). En effet, la Commission est d'avis que des modifications d'engins pourraient permettre à la flotte de pêche et à ces mammifères marins sensibles de coexister. Il est essentiel de poursuivre nos efforts d'intégration des travaux effectués par les scientifiques et l'industrie de la pêche sur les mesures techniques. J'ai donc demandé à mon équipe d'examiner la possibilité de lancer une demande particulière avec le CIEM. L'objectif serait de compiler les preuves disponibles provenant des nombreux projets nationaux et de l'UE en France, au Portugal et en Espagne (tels que PIFIL, DolphinFREE, LICADO et CetAMBICion) et de proposer des possibilités de réduction des captures accidentelles.

#### *À propos des possibilités de pêche pour 2025*

Votre avis sur les possibilités de pêche pour 2025 a été très apprécié. En décembre dernier, le Conseil a établi plusieurs TAC conformes à vos recommandations ou proches de celles-ci (par exemple, pour le merlu austral, les cardines et les baudroies dans le golfe de Gascogne et sur la côte ibérique, pour la sole dans le golfe de Gascogne et pour les langoustines). Pour certains autres stocks, les TAC finaux fixés étaient inférieurs à vos attentes (par exemple, pour le merlu dans le golfe de Gascogne et les stocks de lieu jaune dans le golfe de Gascogne et sur la côte ibérique), mais cela n'aurait pu être évité compte tenu de la situation inquiétante de ces stocks, des recommandations scientifiques et des règles applicables dans le cadre de la politique commune de la pêche. Les pêcheries

---

(<sup>2</sup>) [Règlement délégué \(UE\) 2024/3089 de la Commission du 30 septembre 2024](#) modifiant le règlement (UE) 2019/1241 en ce qui concerne des mesures visant à réduire les captures accidentelles de dauphin commun (*Delphinus delphis*) et d'autres petits cétacés dans le golfe de Gascogne.

(<sup>3</sup>) Voir les derniers rapports du groupe de travail concernant les captures accessoires d'espèces protégées ([2024 WGBYC](#)) et l'atelier sur les mesures d'atténuation visant à réduire les captures accessoires de dauphins communs dans le golfe de Gascogne ([WKEMBYC2](#)).

sentinelles de raie brunette dans le golfe de Gascogne et sur la côte ibérique sont maintenues en 2025. Je suis convaincue que l'ensemble des mesures convenues en décembre dernier a produit un bon résultat, qui garantit un équilibre entre les piliers environnementaux et socio-économiques. Enfin, je suis entièrement de votre avis concernant la volonté d'aller vers des TAC pluriannuels. À la suite de la publication du dernier avis du CIEM sur ce sujet le 31 octobre 2024<sup>4</sup>, nous travaillons actuellement avec le CIEM et les États membres afin de déterminer la voie à suivre en ce qui concerne les avis et les TAC pluriannuels pour les stocks relevant uniquement de l'UE et les stocks de la mer Baltique.

#### *À propos de la gestion des pêcheries de poulpe*

Comme votre avis l'indique, les poulpes sont une ressource halieutique très importante le long de la côte ibérique et dans le golfe de Gascogne, dont plusieurs communautés côtières dépendent fortement, et pour laquelle l'UE est l'un des marchés les plus importants au monde. Je conviens que les pêcheries de poulpe sont souvent assez variables d'une année à l'autre, selon la saison ou le lieu.

Cela reflète une forte influence des conditions environnementales, avec des conséquences pour l'économie, le marché et la société. Je suis donc très heureuse de voir les mesures proposées, notamment en ce qui concerne l'impact du changement climatique, le contrôle des importations et les règles normalisées du marché. En revanche, j'ai le regret de constater que le CC SUD et le conseil consultatif pour les marchés (MAC) ne sont pas parvenus à un consensus pour augmenter la taille minimale/le poids minimal de référence de conservation (actuellement fixé à 0,750 kg). Je suis consciente que la question d'augmenter le poids jusqu'à 1 kg a été longuement discutée. Du point de vue de la Commission, nous constatons que d'autres régions telles que les Asturies et la Galice ont augmenté le poids avec des résultats positifs, car les prix et l'abondance ont augmenté. Il est aussi important de garder à l'esprit que le poids correspondant à l'âge de frai estimé est d'environ 1 kg et que le poulpe est une espèce à croissance rapide (il faut donc peu de temps pour augmenter de 0,250 kg). J'encourage vivement le CC SUD à continuer de collaborer avec ses membres ainsi que les autorités nationales pour avancer sur cette mesure importante, par exemple en réalisant des études avec le soutien du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture. Nous serions heureux d'apporter un soutien supplémentaire si le CC SUD et le MAC décident d'aller de l'avant.

En ce qui concerne la science, j'aimerais vous informer que le CIEM organise un groupe de travail sur les pêcheries de céphalopodes et le cycle biologique afin d'améliorer les connaissances des céphalopodes en tant que ressource exploitée. Le groupe a examiné plus de 200 articles sur la biologie et les pêcheries des céphalopodes les plus abondants et importants de l'UE. Les résultats de ces examens ont été publiés dans des revues à comité de lecture:

- [Lishchenko et al \(2021\)](#). «A review of recent studies on the life history and ecology of European cephalopods with emphasis on species with the greatest commercial fishery and culture potential» (Présentation des études récentes sur le cycle biologique et l'écologie des céphalopodes européens en mettant l'accent sur les espèces qui ont le plus grand potentiel pour les pêcheries commerciales et l'aquaculture).

---

(<sup>4</sup>) <https://doi.org/10.17895/ices.advice.27239946>

- [Pita et al \(2021\)](#). «Fisheries for common octopus in Europe: socioeconomic importance and management» (Pêcheries de poulpe commun en Europe: importance socio-économique et gestion).

Le dernier rapport, qui date de 2023<sup>5</sup>, sera actualisé en 2025 lors du prochain groupe de travail (24-27 juin 2025, Caen, France). Le suivi de ce travail pourrait être pertinent pour le CC SUD.

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre engagement et vos précieuses contributions. Elles sont prises en compte et contribuent à l'élaboration de politiques. Permettez-moi aussi de rappeler que grâce à la publication de la [consultation publique](#) sur l'évaluation du règlement relatif à la politique commune de la pêche, vous avez une nouvelle occasion de faire part de vos observations jusqu'au 21 avril 2025, en complément de tous vos conseils.

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération et de nos échanges. Pour toute question complémentaire concernant la présente réponse, veuillez contacter notre coordinatrice des conseils consultatifs, M<sup>me</sup> Julia Rubeck ([MARE-AC@ec.europa.eu](mailto:MARE-AC@ec.europa.eu)) ou notre chargée de mission, M<sup>me</sup> Amanda Pérez Perera ([Amanda.PEREZ-PERERA@ec.europa.eu](mailto:Amanda.PEREZ-PERERA@ec.europa.eu)).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Charlina VITCHEVA

Cc: Aurélie Drillet [adrillet@cc-sud.eu](mailto:adrillet@cc-sud.eu)

Chloé Pocheau [cpocheau@cc-sud.eu](mailto:cpocheau@cc-sud.eu)

---

(<sup>5</sup>) [CIEM \(2023\)](#). Groupe de travail sur les pêcheries de céphalopodes et le cycle biologique (résultats de la réunion de 2022). Rapports scientifiques du CIEM.